

Collège Marcellin Berthelot

## PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du lundi 24 avril 2017

---

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

M. DEL MEDICO ouvre la séance à 18h05. Le quorum est atteint (19 voix).

Le secrétariat est confié à la direction.

Le procès-verbal du précédent conseil d'administration, du 02 février 2017, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté en l'état à l'unanimité. En raison de l'arrivée décalée de M. Dupasquier, agent comptable, les questions diverses seront traitées en premier lieu.

### III. QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Recrutement d'un personnel en service civique

Monsieur DEL MEDICO présente le cadre général dans lequel s'inscrit le dispositif du service civique : la loi prévoit de « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ».

Le volontaire sera donc mobilisé sur des missions utiles à l'établissement qui constitueront une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de son développement personnel. Il précise que le personnel recruté ne devra pas assurer des missions traditionnellement dévolues aux agents de l'établissement.

Ce faisant, il explique le diagnostic qui a conduit à envisager ce recrutement. En effet, en raison du nombre de CPE et d'assistants d'éducation et malgré l'implication de Mme Petigny, C.P.E. ainsi que d'autres personnels, le champ péri éducatif qui permettrait d'accompagner des actions défendues par les élèves reste insuffisamment investi.

M. DEL MEDICO détaille les missions qui pourraient être confiées au volontaire :

- Participation à l'animation du club des « éco-délégués » et promotion auprès de l'ensemble des collégiens d'actions en faveur du développement durable en lien avec le projet d'établissement et les Enseignements pratiques interdisciplinaires de 5°.
- Participation à l'animation du C.V.C (conseil de vie collégienne) : encadrement des élèves dans les actions prévues par cette instance.
- Animation d'activités péri-éducatives en faveur des élèves (jeux de société, rencontres sportives).

M. Alvens s'interroge sur l'accompagnement qui sera proposé à ce personnel. Il est rappelé l'obligation de lui offrir une formation. M. DEL MEDICO précise également que Mme PETIGNY sera tutrice du personnel volontaire.

Mme Maghraoui s'inquiète du risque de déposséder Mme PETIGNY de sa casquette « d'animatrice ». Mme Périn rappelle que, en l'état, et malgré son investissement, Mme PETIGNY ne peut pas consacrer plus de temps à cette mission. Ses priorités sont le suivi des absences et des retards et l'accompagnement éducatif des élèves.

Concernant l'indemnité qui sera versée au volontaire il est indiqué que l'établissement n'aura pas à utiliser ses fonds propres. Cette indemnité sera versée par l'Agence de Services et de paiement (ASP) pour le compte de l'Agence du Service Civique.

18h30 : Mme Samson quitte la séance pour aller accueillir M. Dupasquier.

**Vote du recrutement d'un volontaire service civique :**  
**À l'unanimité des présents sans réserve (18 voix)**

**18h35 : Arrivée de M. Dupasquier**

**2. Calendrier de fin d'année**

Monsieur DEL MEDICO présente le document diffusé en amont de la séance (voir ci-joint). Il revient notamment sur la période des travaux prévus pour débuter le 3 juillet conformément aux propositions du conseil départemental ; le déménagement des salles concernées par le chantier aura lieu dès les 26 juin.

Sont donc abordées les contraintes d'emploi du temps et de sécurisation des locaux.

La question de l'accueil des élèves est débattue. Le conseil d'administration émet un avis favorable au projet de solliciter le DASEN pour bénéficier d'une dérogation et ne pas accueillir les élèves à compter du 3 juillet. Chacun juge préférable de commencer les travaux au « plus tôt » pour ne pas risquer de gêner la rentrée.

Un courrier sera donc adressé au DASEN dans les meilleurs délais.

**I. AFFAIRES FINANCIERES**

**3. Compte financier de l'exercice 2017**

M. Dupasquier, agent comptable, ouvre la première partie de la séance, réservée au compte financier de l'exercice 2016, qui doit règlementairement être voté avant la fin du mois d'avril de l'année suivante.

Il rappelle que les dépenses et les recettes s'effectuent en année civile et que les membres sont appelés à se prononcer sur deux votes :

- Le vote de l'arrêt des comptes sans réserve ou avec réserves justifiées ;
- L'affectation du résultat.

M. Dupasquier entame la présentation du rapport du compte financier 2016, en commençant par la présentation du suivi du budget.

La présentation s'ouvre par les montants inscrits au budget initial : 590 064.05" en recettes 664 212.18" en dépenses.

La réalisation du budget est marquée par des écarts, entre le budget prévisionnel et ce qui a été réalisé, que ce soit en recettes ou dépenses :

- dans le domaine « Activités pédagogiques », l'écart se explique principalement par la non réalisation d'un des séjours pédagogiques ;
- dans le domaine « Administration et Logistique », l'écart se explique notamment par une baisse des factures de viabilisation.

**L'analyse de gestion** permet d'avoir un regard croisé, sur les recettes perçues et les dépenses effectuées, sur les 3 derniers exercices.

❖ En recettes :

Le domaine « Activités pédagogiques » a été marqué par une augmentation des recettes dont :

- les subventions Etat, due à la mise en place de la réforme du collège et du renouvellement des manuels scolaires ;
- les subventions de la mairie de Montreuil, dans le cadre de la participation aux séjours pédagogiques de l'établissement.

La subvention du conseil départemental de Seine-Saint-Denis concernant l'Aide à la Demi-Pension (ADEP) a également augmenté. Cette augmentation doit être mise en corrélation avec le nombre d'élèves et de demi-pensionnaires.

L'année 2016 est également marquée par l'augmentation du nombre de boursiers.

Le montant de la dotation générale de fonctionnement a quant à lui était réduit, du fait du montant du fonds de roulement de l'établissement, ainsi que de la prise en charge par le conseil départemental des factures d'électricité.

❖ En dépenses :

L'année 2016 est marquée par l'augmentation de dépenses en manuels scolaires, renouvelés dans le cadre de la première année de réforme du collège.

Les dépenses en viabilisation sont quant à elle en baisse : de 68 101.34 euros en 2015 pour 44 531.98 euros en 2016. Cela se explique notamment par la prise en charge des dépenses d'électricité par la collectivité territoriale de rattachement.

Le collège est concerné par une facture de viabilisation de 2011 non encore parvenue à ce jour. La fin de l'année 2016 marque la prescription de cette facture, qui sera levée par l'agent comptable au cours de l'année 2017.

❖ Une attention est portée aux opérations spéciales :

En dépenses, il s'agit :

- de la provision pour charges de la facture de chauffage de 2011 : 35 786.91" ;
- des amortissements des biens immobilisés, qui correspondent à la dépréciation de leur valeur : 773.10".

En recettes, le montant des opérations spéciales correspond à la neutralisation des amortissements, qui a lieu pour les biens immobilisés acquis par dotation : 23.08 euros.

**L'analyse comptable** reprend les opérations en attente de réalisation au 31 décembre 2016.

Il demeure 43 644" en crédit, au titre de factures non encore parvenues, comprenant le montant de la provision pour charges de la facture de chauffage de 2011 (35 786.91"). La différence correspond à des factures non encore parvenues de fournisseurs au 31/12/16.

6 082.03 " ont été versés à des fournisseurs, au titre d'un compte dans le cadre des séjours pédagogiques de l'année 2017.

Les créances antérieures des familles pour les frais scolaires, principalement de demi-pension, s'élèvent à 1 129.84", dont 881.34" vont être proposés au vote pour admission en non-valeur.

Un complément de subvention de l'ADEP (6 835.45"), ainsi qu'un de la Fondation de France - Odysée Jeunes (2 667"), étaient en attente au 31/12/16. Ils ont depuis été perçus par l'établissement.

Est souligné un reliquat de la subvention « gratuité scolaire », finançant notamment les manuels scolaires : 5 617.21".

La caisse de solidarité, sur laquelle sont versés les reliquats de la participation des familles aux séjours pédagogiques, s'élève à 1 477.24".

**La pièce 14** retrace différents éléments d'analyse, notamment sur le montant du fonds de roulement, en hausse depuis ces cinq dernières années. Au 31/12/16, il est de 143 498.23", montant auquel doit être retranché la facture de la viabilisation de 2011, évaluée à 35 786.91", ainsi que le montant prélevé au titre de la réalisation du budget primitif 2017 pour un montant de 47 618.95".

La capacité de prélèvement est donc de 39 100.37", sachant que le fonds de roulement préconisé par le conseil départemental est de 20 992".

**Vote de l'arrêt des comptes :**

À l'unanimité des présents sans réserve (19 voix).

**Vote de l'affectation des résultats :**

À l'unanimité des présents (19 voix).

#### **4. Admission en non-valeur**

Mme Samson propose que les créances antérieures (de 2008 à 2014) passent en admission en non-valeur. Cela signifie que l'établissement renonce au recouvrement de ces créances, dont le montant total s'élève à 881.34".

Ces créances seront alors prises en charge par un prélèvement sur fonds de roulement, proposé au vote du conseil d'administration.

**Vote de la proposition :**

À l'unanimité des présents (19 voix).

#### **5. Prélèvement sur fonds de roulement**

Un prélèvement sur fonds de roulement est également proposé aux membres du C.A. par Mme Samson, au titre du réaménagement de la salle des professeurs.

Le montant total estimé s'élève à 6 000".

**Vote de la proposition :**

À l'unanimité des présents (19 voix).

**19h15 : Départ de Monsieur Dupasquier**

## II. AFFAIRES PEDAGOGIQUES

### 4) Projet d'expérimentation pédagogique : semestrialisation des bilans périodiques (information)

La mise en œuvre de la réforme du collège et la mise en place du LSU (livret scolaire unique) induisent une évolution des pratiques d'évaluation.

Les bilans périodiques actuels et notamment la partie relative aux points du programme travaillés ne permettent pas selon les professeurs une prise en compte satisfaisante des compétences acquises et sont, de ce fait, jugés trop peu significatifs pour les élèves et leurs parents.

Engagés depuis le début de l'année scolaire dans un stage d'équipe sur l'évaluation, les professeurs du collège, soutenus en cela par l'équipe de direction, envisagent de mener, dès l'an prochain, une expérimentation pédagogique visant à découper l'année en deux semestres de notation de façon à repenser la performance des élèves à l'une de leurs connaissances et de leurs compétences davantage qu'en s'appuyant sur les notes. La référence aux notes dans les bulletins périodiques étant bien souvent un facteur de démotivation pour les élèves les plus fragiles

Le passage à la semestrialisation doit notamment permettre d'intégrer des bilans périodiques *intermédiaires* (remis à la mi-semestre) qui seront les outils d'un dialogue renouvelé entre les équipes pédagogiques, les élèves et les familles.

Le projet est en cours de finalisation. Il sera présenté le 9 mai à l'ensemble des professeurs. Sauf recueille ce jour-là un avis majoritairement favorable, il sera alors présenté devant le comité de validation des *expérimentations* (CVE) présidé par la rectrice de l'académie de Créteil.

Un point sur ce dossier sera fait lors du C.A. de fin d'année prévu le 4/07.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.